

l'info+

L'aide au maintien, c'est pour 2010

A l'issue du bilan de santé de la PAC* conclu le 20 novembre 2008, il a été convenu que chaque Etat Membre puisse orienter une partie des aides en fonction de choix nationaux. Dans ce cadre, la France a adressé à la Commission européenne, le 22 juin 2009, la notification présentant les décisions qu'elle avait arrêtées pour l'agriculture biologique. Les aides à la conversion à l'AB et au maintien passeraient du statut de mesures agri-environnementales du 2^{ème} pilier à celui d'aides à la production du 1^{er} pilier. L'agriculture biologique serait ainsi reconnue comme partie intégrante de fond de la PAC* et non comme une variable fonction des programmes environnementaux et des régions.

L'aide au maintien est ainsi effective dans toutes les régions depuis le 1^{er} janvier, c'est une revendication historique du réseau FNAB qui est enfin acquise, même si le ministère n'a pas retenu l'appellation « rémunération de reconnaissance » défendue par les agriculteurs bio... Tous les producteurs souhaitant bénéficier de cette aide devront réaliser une déclaration PAC* au 15 mai, l'enveloppe annuelle pour cette mesure est de 50 millions d'euros pour la France.

L'arrivée de cette aide risque d'entraîner la suppression du crédit d'impôt, mais les deux dispositifs vont cohabiter en 2010. La FNAB continue à défendre l'idée d'un maintien du crédit d'impôt pour les petites exploitations agricoles, notamment les exploitations maraîchères. ■

* politique agricole commune

EDITO

Structurer les filières et atteindre les objectifs du plan Barnier

A l'issue du Grenelle de l'Environnement, plusieurs propositions fortes ont été faites dont le plan «Agriculture Biologique : horizon 2012» qui vise à tripler les surfaces actuelles cultivées en bio et les porter à 6 % de la surface agricole utile française d'ici 2012. Pour atteindre ces objectifs, nous travaillons au quotidien au niveau régional pour harmoniser le développement de la bio. La priorité est donnée au développement des surfaces et à la structuration des filières afin de permettre un bon équilibre de ce développement et de favoriser l'achat de produits locaux. En effet, sur le terrain, on constate encore une atomisation de la production et de la transformation, des coûts de collecte généralement élevés, une offre insuffisante dans un contexte de forte croissance de la demande.

Afin de contribuer au développement de l'AB, nous travaillons pour :

- participer à la construction de circuits de collecte et de transformation afin d'optimiser et de rationaliser les coûts,
- répondre à la demande de produits bio,
- déployer un partenariat de confiance entre producteurs, transformateurs et distributeurs, avec des engagements réciproques, sur plusieurs années, pour sécuriser les débouchés des producteurs et les approvisionnements des transformateurs/distributeurs.

La région Rhône-Alpes offre une grande diversité de territoires, ce qui permet d'envisager une réponse par filière aux demandes futures à condition qu'un accompagnement sérieux soit effectué pour aider à l'installation et à la conversion de producteurs tout en sécurisant les approvisionnements et en maintenant un tissu économique local par des approvisionnements de proximité. Pour un travail à long terme et afin de mieux accompagner ce développement, nous, structures régionales réunies au sein d'Appui Bio, organisons le 19 janvier le premier Colloque Filières Bio de la région. Cet événement permettra les échanges et les prises de décisions en réunissant les professionnels de l'agriculture, du stockage, de la transformation et de la distribution autour de 5 tables rondes : grandes cultures, lait, viande, fruits et légumes, viticulture. Pour que cette journée soit une réussite, nous vous attendons très nombreux pour qu'ensemble, nous puissions répondre aux attentes des consommateurs et aux engagements pris par le Grenelle de l'Environnement.

De la part de tous les opérateurs bio de Rhône-Alpes et de leurs associations, nous vous souhaitons une très bonne année 2010.

Maria Pelletier, Présidente de Bioconvergence Rhône-Alpes
Françoise Reiller, Présidente de Corabio

DOSSIER



Les évolutions de la viticulture bio

Le vignoble bio français poursuit sa progression avec plus de 50 % de surfaces en 2 ans. La viticulture utilisant 20 % du marché des pesticides pour seulement 3 % des surfaces agricoles, c'est plutôt une bonne nouvelle. Cependant, ces progressions laissent entrevoir des mises en marché conséquentes de vins bio pour les années à venir. C'est la raison pour laquelle l'Agence Bio a sollicité le cabinet Gressard pour une étude prospective dont les premiers éléments sont donnés dans ce dossier. Rhône-Alpes n'échappe pas à la tendance avec une progression de 25 % des surfaces de 2007 à 2008.

[à lire pages 3 à 6]



Professionnaliser les fournisseurs de la restauration collective...

La demande de produits bio en restauration collective est croissante. Ce débouché a des spécificités qu'on ne retrouve pas dans les circuits traditionnels de distribution de la Bio. Pour répondre à la demande des fournisseurs en quête d'information sur ce marché émergent, Corabio propose durant cet hiver un cycle de 3 jours de formation destiné aux fournisseurs actuels et potentiels de la restauration collective.

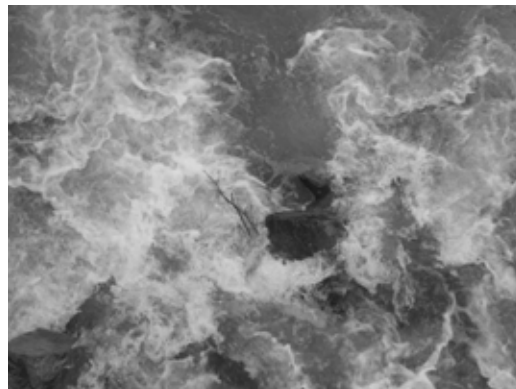


La première journée présente le fonctionnement et les acteurs de la restauration collective, les aspects sanitaires et réglementaires de ce marché spécifique et se termine par la visite d'une cuisine collective. Une session a déjà eu lieu le 7 décembre dernier à Dardilly (69) et les 11 participants présents en tirent un bilan très positif. La prochaine se déroulera le 11 février à Tain l'Hermitage (26). La deuxième journée est réservée aux agriculteurs, elle abordera la restauration collective sous les aspects de marché et de détermination des prix. Trois sessions sont programmées : le 18 janvier à la Motte Servolex (73), le 25 janvier à Brignais (69) et le 11 mars à Tain l'Hermitage. Enfin la troisième journée sera consacrée aux marchés publics et les modalités pour y répondre. Une seule session régionale a été organisée le 5 janvier à Valence. Corabio a sollicité plusieurs intervenants pour co-animer ce cycle : le cabinet Bline, le Laboratoire de la Drôme, Ducoeurjoly Conseil.

■ **Le programme détaillé des journées et le bulletin d'inscription sont disponibles sur le site www.corabio.org**

Agriculture biologique et pollution des eaux

Parmi les principaux polluants détectés dans les eaux des bassins Rhône-Méditerranée et Corse, les pesticides, et notamment les herbicides, mettent en danger les milieux aquatiques et la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable. A l'échelle du bassin Rhône Méditerranée, 35 % des masses d'eau superficielle et 12 % des masses d'eau souterraines sont contaminées par des pesticides. A l'échelle de Rhône-Alpes, 55 captages sont jugés prioritaires. Pour atteindre le bon état



des eaux, il est nécessaire d'engager des changements conséquents dans les pratiques actuelles : tous les utilisateurs de pesticides (agriculteurs, collectivités, gestionnaires d'infrastructures et particuliers) doivent se mobiliser pour mettre en œuvre des solutions alternatives sans pesticides. Sur le plan national, le ministère de l'Agriculture avec le plan Ecophyto mis en place suite au Grenelle de l'environnement veut réduire de 50 % l'usage des pesticides en agriculture, d'ici 2018. Le plan «Agriculture biologique : horizon 2012» a pour objectif de tripler les surfaces actuelles cultivées en «bio» et passer ainsi de 2 % à 6 % de la surface agricole française d'ici 2012. Au niveau du bassin Rhône-Méditerranée, pour atteindre le bon état des rivières, des nappes et des plans d'eau, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015 voté le 16 octobre dernier préconise une réduction forte et durable de l'utilisation des pesticides sur certains territoires prioritaires et la suppression des pollutions par les pesticides dans les aires d'alimentation de captage. Les systèmes et techniques peu polluants seront soutenus ainsi qu'un volet économique et social (filières, nouvelles technologies, animation, conseil et appui scientifique...). Par ailleurs, l'appel à projets de l'Agence de l'Eau sur le développement de l'agriculture biologique et la réduction de l'usage des pesticides lancé au Printemps 2009, a permis de recenser plus de 200 manifestations d'intérêt dont 75 % portaient sur le développement de l'agriculture biologique, parmi lesquels la création d'une ceinture verte autour de la Ville de Valence, le développement de circuits courts à Romans ou le développement de surfaces en soja biologique.

■ **Pour en savoir plus : www.eaurmc.fr - www.croppp.org**



Conférence Régionale AB

Une soixantaine de personnes était présente à la seconde conférence régionale organisée par la DRAAF le 24 novembre 2009 à la Préfecture de Lyon. Cet événement avait pour objet de présenter la dynamique de conversion de l'amont et de l'aval des filières bio en Rhône-Alpes, les dispositifs de soutien en place ainsi que l'importance de l'Agriculture Biologique pour la préservation de la qualité de l'eau. Cela a permis de mettre en avant les évolutions récentes des filières Bio : + 11,4 % d'exploitations bio et + 6,3 % de SAU bio avec de fortes disparités départementales. Les départements de la Loire, de la Savoie et du Rhône montrent les dynamiques les plus fortes. Plus 30 % de transformateurs et + 5 % de magasins spécialisés bio de 2007 à 2008. Au cours de l'année 2009, cette dynamique s'est poursuivie avec de très nombreuses inscriptions dans les formations et de nombreux diagnostics individualisés à la conversion, notamment dans les filières lait, viticulture et plantes aromatiques. Cette conférence sera suivie de groupes de travail, composés des structures régionales et des financeurs pour établir une feuille de route pour le développement de l'agriculture biologique afin d'atteindre les 6 % de SAU du plan Barnier. ■

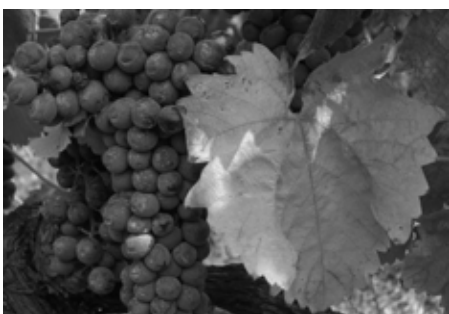
Viticulture biologique

Une avancée sans modération

Le vignoble bio français poursuit sa progression avec plus de 50 % de surfaces en 2 ans. La viticulture utilisant 20 % du marché des pesticides pour seulement 3% des surfaces agricoles, c'est plutôt une bonne nouvelle. Cependant, ces progressions laissent entrevoir des mises en marché conséquentes de vins bio pour les années à venir. C'est la raison pour laquelle l'Agence Bio a sollicité le cabinet Gressard pour une étude prospective dont les premiers éléments sont donnés dans ce dossier. Rhône-Alpes n'échappe pas à la tendance avec une progression de 25 % des surfaces de 2007 à 2008. ■

Panorama de la production

Dans un contexte de réduction de l'ensemble des surfaces viticoles nationales, la vigne bio continue sa progression : + 20 % de 2006 à 2007, + 25 % de 2007 à 2008... pour atteindre 28 190 hectares dont 12 500 en conversion, soit 3,3 % des surfaces en vigne. Le nombre de viticulteurs engagés augmente dans des proportions similaires pour atteindre 2300 exploitations certifiées en 2008.



Ce rythme de conversion conduit à un vignoble dont près de la moitié des surfaces était en conversion fin 2008 : 50 % en 1^{ère} année, 34 % en 2^{ème} année et 15 % en 3^{ème} année. Trois régions concentrent 60 % des surfaces : Languedoc Roussillon avec 8400 Ha, Provence Alpes Côte d'Azur avec 6700 Ha et l'Aquitaine avec 3800 Ha. Rhône-Alpes arrive en 4^{ème} position avec 2132 Ha en 2008 et connaît aussi une progression de 25 % par an des surfaces en conversion. Ces surfaces bio ou en conversion se situent principalement dans la Drôme avec 1285 Ha, l'Ardèche avec 427 Ha et le Rhône avec 271 Ha. ■

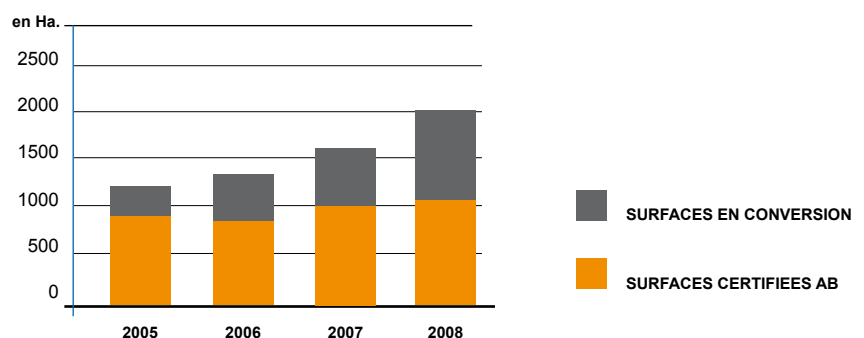


RHÔNE-ALPES : TERRE DE VIGNOBLES ET REGION BIO

Rhône-Alpes compte 253 viticulteurs bio dont 132 ont des parcelles en conversion. Près de 70 % des vigneron vinifient au Domaine, mais le nombre de coopérateurs progresse avec l'intérêt nouveau des caves coopératives pour l'agriculture biologique. On compte désormais une quinzaine de caves coopératives ou privées certifiées en agriculture biologique, les trois quarts se situant en Drôme et Ardèche. Leurs volumes sont encore faibles mais nombre d'entre elles ont des velléités de développer le vin bio de façon significative.

Les caves particulières commercialisent 44 % des volumes en vente directe aux consommateurs, 3 % aux grandes surfaces alimentaires, 6 % aux magasins spécialisés et 47 % à divers intermédiaires (cavistes, export, négociants...).

Evolution des surfaces en viticulture biologique en Rhône-Alpes



FILIERE A LA LOUPE

Face à une diminution constatée des différentiels de prix entre vins conventionnels et vins issus de l'agriculture biologique, et pour anticiper l'arrivée proche de volumes conséquents de vins bio sur le marché, l'Agence Bio a sollicité le cabinet Gressard pour analyser la production, les circuits de distribution et caractériser la demande en France et sur les marchés étrangers.

D'après les premiers éléments, la viticulture bio se caractérise par des exploitations en moyenne plus grandes que celles des conventionnels, des vigneronnes plus jeunes de 10 ans en moyenne et des caves tournées pour les deux tiers vers la vente directe.

Les motivations des vigneronnes pour convertir leur vignoble à l'AB sont de plusieurs ordres :

- La nécessité économique, le vin conventionnel étant en crise
- Le renforcement des contraintes du conventionnel
- La santé du vigneron et de sa famille
- Un choix éthique pour le vigneron
- Les aides financières.



Les vins bio sortent de la niche

A l'heure actuelle, la production de vins issus de l'AB est de 480 000 hectolitres, et devrait passer à 1 300 000 hl dans les 3 ans avec les surfaces en conversion. On considère que 200 000 hl sont achetés par des consommateurs de vins bio et 300 000 hl par de nouveaux consommateurs parce que l'AB est une assurance de qualité. Jusqu'à maintenant, le vin bio était un marché de niche mais plusieurs signes montrent une sortie de ce marché :



- L'intérêt récent des grandes surfaces alimentaires pour le vin bio ; pour la première année, certaines foires aux vins étaient centrées sur le vin bio, et certaines enseignes ont fait des appels d'offre pour des mises en bouteille de vins bio,

- Le différentiel de prix entre conventionnel et bio, hormis cas conjoncturel particulier, s'érode,
- Une demande à l'exportation avec les négociants,
- De nombreux marchés sur le vrac,
- La compétitivité devient un enjeu important.

Désormais, le vin bio doit conquérir des parts de marché sur le conventionnel. Plusieurs fragilités ont été dénoncées par cette étude pour le vin bio :

- Des risques de non qualité, notamment chez les nouveaux producteurs, un mauvais vin bio donnerait une mauvaise image à tous les vins bio, il faut pour

cela montrer le vin bio comme une assurance qualité et non comme une marque,

- Le vin bio ne peut pas communiquer sur les valeurs santé comme les autres produits bio,
- La filière conventionnelle communique sur la production raisonnée et créer ainsi de la confusion avec le vin bio,
- Les vins dits « naturels » apportent de la confusion.

A partir de ces analyses, certaines pistes stratégiques ont été proposées par le cabinet Gressard :

- Les vigneronnes bio doivent veiller à la qualité avec des appuis techniques,
- Le cahier des charges de la vinification devra tenir compte des contraintes qualité et des équivalences pour l'export, notamment vis-à-vis des USA
- Il faut créer un réflexe vin bio = vin français, en terme de communication nationale
- Millésime Bio, le salon des vins bio de Montpellier, devient une référence internationale pour le vin bio, il faut le renforcer,
- Les vigneronnes bio doivent être présents sur les salons spécialisés vins,
- Les vigneronnes bio doivent se regrouper autour d'une organisation professionnelle nationale afin de défendre le vin bio et lancer de nouveaux chantiers sur la communication ou la productivité par exemple. ■

A NEGOCIER

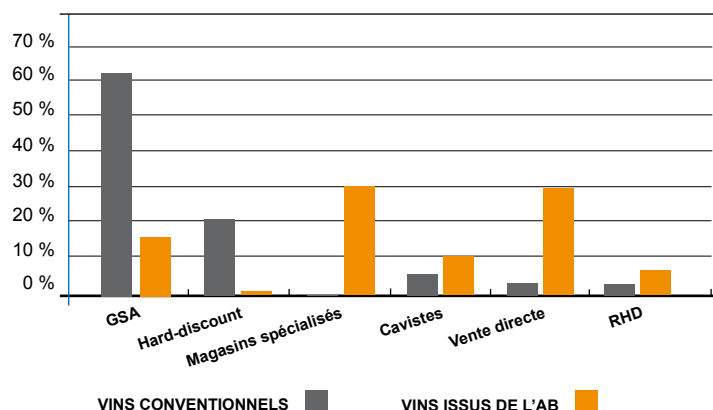
Peu de négociants sont orientés vers le vin issu de l'AB : Seuls 4 négociants en France sont spécialisés en AB.

Cependant, beaucoup de négociants se tournent aujourd'hui vers la bio, soit en achetant des bouteilles soit en embouteillant. En France, le vin issu de l'AB est surtout commercialisé en vente directe et en magasin spécialisé contrairement au vin conventionnel essentiellement commercialisé en grandes surfaces alimentaires.

Le vin bio représente 10 % du marché des produits bio en France, passant de 189 M€ en 2006 à 254 M€ en 2008.

Parts de marché des vins en France

par circuit de distribution



Réglementation "vin bio" : le consensus approche

Encore aujourd'hui, le terme vin bio est abusif puisqu'on devrait parler de vin issu de raisins de l'agriculture biologique... Cependant, le règlement européen en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009 a introduit un cahier des charges de la vinification en cours d'élaboration au niveau européen depuis plusieurs années dans le cadre du programme Orwine et qui entrera en vigueur pour les prochaines vendanges. Tandis que la commission européenne travaille actuellement sur une 4^{ème} proposition de réglementation pour la vinification bio, la version définitive se dessine peu à peu.



Le texte devrait être voté courant février 2010, pour une entrée en vigueur au 1^{er} juillet, donc avant les vendanges. La version définitive n'est donc toujours pas connue, mais un certain nombre de tendances se dessinent. Le règlement

devrait être plutôt ouvert, dans la mesure où il sera commun aux 27 pays de l'Union Européenne. Sa ligne directrice sera de limiter ou exclure les traitements considérés comme "industriels" et pouvant porter préjudice à la "nature" des vins.

En conséquence, les propositions suivantes se dessinent :

Les intrants autorisés devront figurer sur une liste positive (sucre, alcool et moûts devront par exemple être issus de l'agriculture biologique). Les technologies suivantes devraient être interdites ou restreintes : l'électrodialyse serait interdite, de même que la concentration partielle, l'élimination de SO₂ par procédés physiques, la désalcoolisation, le traitement aux résines échangeuses de cations.

L'utilisation de l'osmose inverse serait restreinte à la fabrication de moûts concentrés




rectifiés ou non, la filtration serait autorisée si > 0,2 µm (d'où interdiction probable de l'ultra et de la nanofiltration), le traitement thermique à la chaleur devrait être < 65°C (la flash pasteurisation pourrait alors être interdite).

Les doses de SO₂ seraient limitées à 100 mg/l sur les rouges secs, 150 mg/l sur les blancs et rosés secs et seraient réduits de 30 mg/l par rapport aux limites européenne sur tous les vins contenant plus de 5 g/l de sucre.

A l'heure actuelle, la question des sulfites (qui fut très discutée) ne devrait plus guère être remise sur le tapis. En revanche, la France (notamment) soutient encore l'autorisation de certains traitements stabilisants considérés comme des alternatives aux sulfites, comme la flash pasteurisation, les mannoprotéines, l'acide métatartrique, l'électrodialyse ou encore les écorces de levure. Fin du suspense en février... ■

Exportation et réglementation

Les pays d'Europe du Nord sont fortement demandeurs de vins bio comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les pays scandinaves mais également la Suisse, le Japon ou les USA. Les règles européennes sur la vinification bio se mettent en place, cependant, de nombreux pays hors UE ont déjà un cahier des charges. Quel cahier des charges doit-on choisir pour exporter ? Peut-on cumuler les certifications ?... Autant de questions auxquelles nous allons apporter un éclairage en présentant quelques standards étrangers.

	 NATIONAL ORGANIC PROGRAM (NOP)	 BOURGEON BIO SUISSE	 LEGISLATION JAS (Normes Agricoles Japonaises)
PAYS DU RÈGLEMENT	Etats-Unis - sous contrôle du Ministère de l'Agriculture Américain (USDA)	Suisse - Cahier des charges national privé Suisse	Japon - sous contrôle du Ministère japonais de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches (MAFP)
RECONNAISSANCE DE LA CERTIFICATION BIO EUROPÉENNE ACTUELLE	Non reconnu - Les producteurs souhaitant exporter aux Etats Unis des vins labellisés et étiquetés « organic », doivent se soumettre à la certification NOP - La certification préalable selon le règlement Bio européen n'est pas nécessaire	Peu reconnu - Pour exporter et faire reconnaître son produit en bio obligation de respecter le règlement Bourgeon Suisse - La certification préalable selon le règlement européen facilite le contrôle en Suisse	Reconnu - Le MAFP a approuvé la France. Cela signifie qu'il a passé en revue les normes et les systèmes de certification de la France au regard du JAS.
CAHIER DES CHARGES	Le NOP distingue 3 catégories : • Vins « 100% organics » : 100% des ingrédients bio et sans SO ₂ • Vins « Organics » : 95% des ingrédients bio et sans SO ₂ • Vins « made with organic grapes » : au moins 70% d'ingrédients bio et pouvant contenir du SO ₂	Règlement sur la production, la transformation et la commercialisation de produit Bourgeon avec un chapitre sur la viticulture et la vinification.	Cahier des charges complet disponible sur http://www.maff.go.jp/e/index.html
CONTRÔLE ET CERTIFICATION	Certification par un OC reconnu par l'USDA (Ecocert ou IMO (via Qualité France))	Contrôle annuel par un organisme reconnu par Bio Suisse - Ecocert ou Qualité France peuvent être interlocuteur dans un premier temps	Les 5 OC français peuvent certifier les produits selon les normes JAS

Pour en savoir plus : Fiche Repère n° 3 de Bioconvergence : L'exportation en filière viticole bio, 10 p, 2008 - Prix 10 € TTC



50 vigneron de Rhône-Alpes

Corabio a sorti la deuxième édition du Guide des vigneron bio de Rhône-Alpes, un guide pratique de 50 bonnes adresses dans tous les vignobles de la région Rhône-Alpes : Côtes du Rhône, Beaujolais, Savoie et Bugey

Face au fort engouement des consommateurs pour les vins issus de l'agriculture biologique, la sortie du nouveau guide des vigneron bio de Rhône-Alpes tombe à pic ! Cette nouvelle édition, préfacée par Marc Veyrat, répertorie 50 vigneron et coopératives bio ou en conversion en agriculture biologique.

Ces bonnes adresses reflètent la richesse et la diversité des vignobles de Rhône-Alpes : vins du Rhône et de la Loire (Beaujolais, Côtes Roannaises et Côtes du Forez, Coteaux du Lyonnais), vins de la vallée du Rhône (Côtes du Rhône, vins de pays de la Drôme et des coteaux d'Ardèche, vins du Diois) et vins de Savoie et du Bugey.

- Pour le recevoir il suffit d'en faire la demande à Corabio (contact@corabio.org ou 04 75 61 19 35) contre 3 € de frais de participation. Il est également en téléchargement gratuit sur le site www.corabio.org

Guide des vins bio

Les éditions Sang de la Terre ont publié le « Guide des vins bio 2010-2011 ». Ce guide de référence a été réalisé par deux œnologues de premier plan : Antoine Pétrus, meilleur jeune sommelier 2007 et le maître sommelier Georges Lepré, ainsi que par la journaliste spécialiste du vin Evelyne Malnic. Plus de 600 vins ont été sélectionnés, ils sont présentés en détail. Ce guide regroupe, classés par région, 635 vins biologiques ou biodynamiques français, parmi lesquels 546 vins ont été retenus après sélection à l'aveugle par les deux professionnels. Le livre renseigne par ailleurs sur la définition d'un vin bio et explique comment déguster et savourer les vins en connaisseur. Il oriente le consommateur dans ses achats et dans la constitution de sa propre cave.

- 270 pages, 19,90 euros.

Vins et résidus de pesticides



Les associations du Pesticides Action Network Europe (PAN-Europe) ont publié en 2008 les résultats d'une campagne d'analyses réalisée sur des vins d'Europe et du monde entier et dénoncé la contamination généralisée de ces vins par des résidus de pesticides. L'étude a été soutenue par le MDRGF pour la France, Global 2000 pour l'Autriche et Greenpeace pour l'Allemagne. 40 bouteilles de vin rouge ont été analysées, en provenance de France, d'Autriche, d'Allemagne, d'Italie, du Portugal, d'Afrique du sud, d'Australie et du

Chili. 34 étaient issues de l'agriculture intensive et 6 de l'Agriculture Biologique. Résultat : 100 % des vins conventionnels testés contaminés. En effet chaque échantillon testé contient en moyenne plus de 4 résidus de pesticides différents : les plus contaminés d'entre eux contenant jusque 10 pesticides ! Les vins biologiques analysés ne renfermaient pas de résidus de pesticides à l'exception d'un échantillon de Bourgogne dans lequel on a trouvé des quantités faibles d'un produit. Cette présence est expliquée par les dérives des pulvérisations en provenance des parcelles voisines. ■

TEMOIGNAGE

Se convertir à la bio pour mieux transmettre l'exploitation

François et Marie-Thérèse Subrin exploitent un vignoble de 5 hectares en Beaujolais sur la commune de Sarcey. Marie-Thérèse est en retraite anticipée depuis l'an passé. A 59 ans, François a fait le choix d'une conversion à l'agriculture biologique en 2009 à la fois par choix éthique mais aussi pour retrouver un équilibre économique qui permette l'installation d'un jeune. En effet, aujourd'hui, l'exploitation n'est pas rentable hormis le gîte rural, les prix des vins étant en chute. La vendange est vinifiée à la cave coopérative de Bully qui encourage les conversions vers la bio. L'exploitation a fait l'objet d'une vinification séparée et François Subrin va pouvoir retirer une partie de sa cuvée embouteillée et la vendre sous son propre nom : « Domaine du Crêt de Bine ». Ce démarrage de la vente directe basé sur l'accueil et l'accompagnement touristique de petits groupes devrait amener une plus value à moyen terme sur l'exploitation. La conversion à la bio suppose une réelle volonté de modifier ses pratiques viticoles ainsi que quelques investissements principalement pour le travail du sol. ■

Rendez-vous à Millésime bio

La 17^{ème} édition du salon Millésime Bio se tiendra à Montpellier du lundi 25 au mercredi 27 janvier. La précédente édition a été un succès avec une augmentation de 50 % de la fréquentation : plus de 1700 visiteurs professionnels reçus en 2009 représentant 700 entreprises de métiers acheteurs de vin en provenance de l'Europe, des USA et du Japon. Grâce à l'appui financier de la Région Rhône-Alpes au travers d'Organics cluster et à l'appui organisationnel du réseau Corabio, 12 vigneron rhônalpins participeront pour la première fois à ce salon international.

- En savoir plus www.millesime-bio.com



La Région Rhône-Alpes soutient l'AB

La Région Rhône-Alpes a renouvelé son engagement en faveur de l'agriculture biologique au travers d'un programme pluriannuel de soutien aux organisations de développement, d'un plan d'aides individuelles et du Cluster bio. Le plan d'accompagnement des entreprises comprend une prise en charge partielle des frais de certification supportés par les professionnels : 50 % pour les agriculteurs plafonnés à 450 € HT et 70 % dans la limite de 800 € pour les opérateurs de l'aval lors de la 1^{ère} année d'engagement. Des aides aux investissements spécifiques pourront également être envisagées pour les agriculteurs bio. Des aides pour améliorer les performances des entreprises de transformation et de distribution dans le secteur du bio sont disponibles via l'Organics cluster. Ainsi, les programmes Bio'Export et Bio'Innov permettent aux dirigeants d'entreprises d'être accompagnés par des consultants spécialisés. Un soutien financier pour le montage du projet est également prévu. Afin de soutenir les micro-filières, la Région apporte un soutien aux études de marché et de faisabilité, aux actions de sensibilisation ainsi qu'aux investissements via un appel à projet filières. Le prochain sera lancé début 2010.

- Pour en savoir plus : Contactez Bioconvergence, Corabio, ou sur www.organics-cluster.com ou www.rhonealpes.fr

Des salons régionaux



Vivez Nature Lyon 2009 a rassemblé plus de 36 000 visiteurs et 238 exposants lors des 4 jours de la manifestation. Les stands de Bioconvergence et de Corabio directement situés à l'entrée du salon ont permis d'offrir une bonne visibilité des produits Bio

de Rhône-Alpes et de renseigner les visiteurs en quête d'informations sur l'Agriculture Biologique, les produits et les lieux de vente grâce à des annuaires, guides et documents variés. Une vitrine rassemblant un échantillon de produits des entreprises de la région était exposée et différents professionnels ont fait découvrir et déguster leurs gammes. Le prochain rendez-vous est fixé au week-end du 26 au 28 février avec le salon Primevère à Eurexpo Lyon. Une salle de conférence dédiée permettra de présenter au public les particularités des produits bio et locaux tout au long des trois jours. Un marché bio rassemblera des producteurs de toute la région afin de présenter leurs produits.

- Programme des conférences sur www.corabio.org - <http://primevere.salon.free.fr>

A la rencontre des fermes de démonstration bio

Le 16 décembre dernier, les fermes de démonstration bio du réseau Corabio se sont retrouvées à Chaussan chez Gilbert Besson, une des leurs, pour faire un bilan de leur activité annuelle et aussi présenter aux organisations professionnelles agricoles la richesse de ce réseau pour accompagner tous les agriculteurs en quête d'information sur l'agriculture biologique. Réparties sur les 8 départements de Rhône-Alpes, les 30 fermes du réseau recouvrent toutes les filières agricoles : grandes cultures, bovin viande, bovin lait, caprin, arboriculture, maraîchage, viticulture, plantes aromatiques... Elles accueillent ainsi les jeunes en formation agricole, les candidats à l'installation, les techniciens agricoles et tout agriculteur à la recherche de témoignages.



- Le guide des fermes de démonstration est téléchargeable sur www.corabio.org

QUESTIONS REPONSES



à Dominique Marion
Président de la FNAB

Quel bilan tirez-vous des journées d'Automne de la FNAB qui se sont déroulées à Lyon début décembre ?

Les Journées d'Automne de la FNAB sont devenues, au fil du temps, un rendez-vous essentiel pour le réseau. Celles de Lyon 2009, organisées de main de maître par CORABIO, nous ont offert l'occasion de se réunir en centre ville, et constat fut fait que tous les participants ont utilisé un transport en commun. C'est déjà un résultat. Sur le fond, le thème de l'organisation des filières a permis, après de riches débats ouverts aux paysans et salariés du réseau, de conforter l'idée que les paysans ne pouvaient se désengager de l'organisation des filières de commercialisation, si l'on voulait développer une agriculture biologique paysanne et solidaire, afin de ne pas reproduire les erreurs de l'agriculture conventionnelle, pourvoyeuse de matières premières en quantité pour les industries agro-alimentaires et la grande distribution mais destructrice du monde paysan et de l'emploi sur les fermes. Chacun est reparti en région bien décidé à partager avec ses collègues, avec les élus et responsables économiques les projets des paysans bio.

Comment voyez-vous le développement de la bio au regard du plan Barnier ?

Les dernières statistiques de l'Agence bio montrent que les conversions s'accroissent, de façon inégale selon les régions, mais que là où il y a synergie entre les réseaux bio et conventionnel, le processus s'en trouve renforcé. C'est pour cela que la FNAB a proposé la mise en place de Pôles conversion pour unir les forces afin, au minimum, de réussir les objectifs du plan de développement de la bio. ■

La FNAB est la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France



Alternatives Bio est édité par Corabio et Bioconvergence Rhône-Alpes | Directrices de la publication : Maria Pelletier et Françoise Reiller | Rédactrice en chef : Marinette Feuillade

Coordination générale et maquette : Olivier Rousseau | Rédaction : Marie-Thérèse Castaing - Florence Dodet - Marinette Feuillade - Magali Prigent - Olivier Rousseau

Corabio est la Coordination Rhône-Alpes de l'Agriculture Biologique :

Tél. : 04 75 61 19 35 - Fax : 04 75 79 17 68 | contact@corabio.org

Bioconvergence Rhône-Alpes est l'association des transformateurs et distributeurs de produits bio :

Tél. : 04 75 25 97 00 - Fax : 04 75 61 94 55 | contact@bioconvergence.asso.fr

INEED Rovaltain TGV - 1 rue Marc Seguin - BP 11150 Alixan - 26958 Valence cedex 09



Avec le soutien de
Rhône-Alpes



Imprimé à 3000 exemplaires sur papier recyclé par Impressions Modernes (07) | ISSN 1626-6102

LE CHIFFRE

70 %

Selon l'étude conduite par le cabinet Gressard et le CSA sur la restauration collective, 70 % des restaurants collectifs déclarent qu'ils introduiront des produits bio d'ici 2012.

VU POUR VOUS



Gilles Pelurson, Directeur de la DRAAF Rhône-Alpes, Dominique Marion, Président de la FNAB et Françoise Reiller, Présidente de Corabio étaient réunis à la tribune des Journées d'Automne de la FNAB, à Lyon, le 2 décembre. ■

3 W

Retrouvez l'actualité de l'agriculture biologique en Rhône-Alpes sur www.bioconvergence.asso.fr www.corabio.org

SUR LES ECRANS

Le temps de grâces

Avec Le Temps des Grâces, Dominique Marchais réalise un tour de France des campagnes françaises et dresse un état accablant de l'agriculture moderne. Tour à tour, agriculteurs, éleveurs, microbiologistes, chercheurs, fonctionnaires, ainsi que l'écrivain Pierre Bergounioux apportent leur pierre à l'édifice de ce plaidoyer pour l'écologie.

Au gré des rencontres de Dominique Marchais se dessine l'euphorie de la modernisation des techniques agricoles, initiée dans les années 50 et ses atouts dans l'amélioration des conditions de travail des ouvriers de la terre. Cette époque de grands desseins fait aujourd'hui place aux inquiétudes et à une certaine nostalgie d'acquis perdus, que ce soit en termes de savoir-faire ou de respect de la nature. L'exode rural et les difficultés financières ont mis fin aux exploitations à taille humaine pour faire place à d'immenses champs de plusieurs centaines d'hectares. On assiste alors à une rationalisation des productions au détriment de la biodiversité.

Le Temps des Grâces est bel et bien un appel à une prise de conscience, argumenté et justifié par des raisons tant sociales qu'économiques. Plus proche de Raymond Depardon que de Yann Arthus-Bertrand, Dominique Marchais donne la parole aux hommes et aux sensibilités, sans nous faire culpabiliser, mais en essayant de comprendre ce qui nous a amené à négliger notre terre.

■ De Dominique Marchais avec la participation de Stéphane Malandrin, Capricci Production,

QUOI DE NEUF ?

Un nouveau magasin Eau Vive à Annecy

L'enseigne bio Eau Vive a ouvert un magasin en octobre 2009 à Annecy. Elle projetait de s'implanter sur ce secteur depuis un moment. En effet, cette zone de chalandise est particulièrement intéressante du fait du fort pouvoir d'achat des habitants frontaliers et de sa facilité d'accès par de bons réseaux routiers. Avec 250 m², il s'agit d'un magasin « petit format » pour l'enseigne qui est plus habituée à des surfaces de 450 m². Ce lieu de vente se veut de proximité avec un caractère intimiste. Une place particulière est accordée à l'esthétisme de l'espace de vente pour valoriser les produits et pour le confort du consommateur. Par ailleurs, vous y trouverez une large gamme de produits santé comme des compléments nutritionnels. Le responsable du magasin, Hamid Kalafat, est un habitué du groupe puisqu'il travaillait auparavant à l'Eau Vive de Saint-Alban.

Cette enseigne connaît une forte dynamique avec 3 ouvertures en 2009 (Bourg en Bresse, Saint-Etienne et Annecy) sur les 13 magasins qu'elle a en Rhône-Alpes. L'implantation forte de ces magasins sur la région s'explique du fait que le siège de l'entreprise est en Isère. Par ailleurs, il est à noter qu'elle fabrique elle-même son pain Bio à partir du Fournil de l'Eau Vive.

■ INFO + : 4 avenue des Romains 74000 Annecy
Tél. : 04 50 57 17 56



AGENDA de JANVIER à MARS 2010

- Colloque filières Appui Bio | le mardi 19 janvier à INEED, Valence TGV (26)
- Salon Millésime Bio | du 25 au 27 janvier à Montpellier (34)
- Journée Caprins bio | le 26 janvier à Bourdeaux (26)
- Colloque collectivités territoriales et AB | le 9 février à Lyon 9^{ème}
- Journée PPAM bio | le 16 février à Chalain le Comtal (42)
- Salon Primevère | du 26 au 28 février à Eurexpo Lyon
- Journée Volaille de chair bio | le 18 mars à Eymeux (26)
- Assemblée générale de Corabio | le 25 mars à Bourg-en-Bresse (01)
- Assemblée générale de la FNAB | les 30 et 31 mars à Dijon (21)

→ A SUIVRE | 50

Nous vous donnons rendez-vous en avril 2010 pour le prochain numéro d'Alternatives Bio dont le dossier sera consacré à la consommation des produits bio. Vous pouvez nous faire part de vos informations à ce sujet à : contact@corabio.org